

DOSSIERS INSCRIPTIONS 2018 - 2019
RENOUVELLEMENT
NOTICE EXPLICATIVE

Dossiers à rapporter au service Enfance Jeunesse

*** Du 04 juin au 07 juillet 2018***

*** Et du 20 au 24 août 2018 ***

Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 18h00

Fermeture du service au public le mardi et jeudi

Attention : A compter du 25 août 2018, un délai de carence sera appliqué aux familles qui déposeront leurs dossiers. L'inscription aux activités (restauration, périscolaire, ACM) ne pourra être prise en compte qu'à partir du 24 septembre 2018

Si le délai de carence n'est pas respecté par les familles, le tarif de facturation appliqué sera majoré

PAS DE RETOUR DE DOSSIER PAR MAIL
Tout dossier incomplet sera refusé
Aucune copie ne sera effectuée au service Enfance Jeunesse

- Fiche de renseignements à fournir **obligatoirement** même si aucune inscription aux activités
- Restauration scolaire
- Garderie périscolaire
- Etude surveillée (uniquement pour les élèves d'élémentaires)
- ACM mercredi journée complète

1- RESTAURATION SCOLAIRE

Inscription annuelle : 4 possibilités :

- Régulier (1 fois par semaine jour fixe): aucun justificatif à fournir (Compléter l'annexe 1).
- Régulier (2,3 ou 4 jours inscription avec jours fixes toute l'année) : fournir justificatif activité professionnelle des 2 parents (attestation, bulletin de salaire, contrat de travail...) (Compléter l'annexe 1).
- Planning (2,3 ou 4 jours inscription avec jours qui changent chaque mois) : fournir justificatif activité professionnelle des 2 parents + remplir Annexe 1 et planning annexe 1 bis à retourner au service enfance jeunesse au plus tard le **20 de chaque mois UNIQUEMENT PAR MAIL.**
- Exceptionnel : aucun justificatif à fournir (Compléter l'annexe 1) : prévenir le service Enfance Jeunesse par mail minimum 48h à l'avance et signaler la présence de l'enfant à l'école par le biais du cahier de liaison.

2- GARDERIE PERISCOLAIRE

3 possibilités : Compléter l'annexe 2 recto-verso **DANS TOUS LES CAS** + **copies des pages vaccinations**

- Inscription régulière (emploi du temps fixe à l'année) : Compléter l'annexe 3
- Inscription au planning (emploi du temps différent tous les mois : Compléter l'annexe 4 et à retourner au service Enfance Jeunesse au plus tard le **20 de chaque mois**
- Inscription exceptionnelle (1 fois par trimestre) : prévenir le service Enfance Jeunesse par mail minimum 48h à l'avance

3- ETUDE SURVEILLEE

Inscriptions 1 -2 -3 ou 4 jours de 16h30 à 17h30 sans goûter : Compléter l'annexe 5

MISE EN PLACE A PARTIR DU 05 NOVEMBRE 2018
(Retournée des vacances de la Toussaint)

Inscription pour l'année, pas de modifications en cours d'année (sauf raison professionnelle ou médicale)

4- ACM MERCREDI JOURNEE

- Compléter l'annexe 6 recto-verso
- Copie des pages vaccinations
- Copie de l'avis d'imposition **2016/2017**

Inscription au trimestre, à renouveler 3 semaines avant le début de chaque vacance.

Date limite de modifications POUR TOUTES LES ACTIVITES

le vendredi 21 septembre 2018

- Tarifs municipaux applicables aux 1^{er} septembre 2017, voté au conseil municipal du 31.08.2017 par délibération n°17-072, pouvant être soumis à modification.